



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Stations-service

Question écrite n° 711

#### Texte de la question

M Martin Malvy appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la nécessité qu'il y a de chercher à coordonner la distribution d'essence sans plomb à travers le territoire. Des mesures doivent être prises, des incitations éventuellement mises en œuvre afin que certaines zones ne demeurent pas sans possibilité aucune d'approvisionnement, ce qui ne manquera pas d'avoir des conséquences sur leur fréquentation touristique. Il lui fait remarquer que cet été, dans certains départements, n'existeront qu'un ou deux points de vente d'essence sans plomb, ce qui aura pour résultat d'en détourner les vacanciers étrangers dont les voitures sont équipées de pots catalytiques. Or le nombre de ces véhicules est appelé à progresser très rapidement dans la Communauté, ce qui rend urgente l'augmentation des stations-services équipées et indispensable un véritable maillage du territoire qui n'apparaît pas comme devant résulter de la seule politique commerciale de chacune des compagnies pétrolières. Il lui demande donc quelles décisions il entend prendre pour que cette situation soit corrigée dans les meilleurs délais et, pour le moins, à l'occasion des prochaines périodes de vacances.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Depuis 1986, les efforts d'équipement des sociétés pétrolières, réalisés notamment sous l'incitation des pouvoirs publics, ont permis un développement appréciable du nombre des stations-service distribuant de l'essence sans plomb durant les périodes de vacances. En effet, le nombre de ces points de vente est passé de 80 en 1986 à 250 en 1987 et dépasse cette année le millier. Le choix de leur emplacement se fait souvent en concertation avec l'administration et fait l'objet d'une large information diffusée à la fois par les pouvoirs publics et par les sociétés pétrolières. La consommation nationale d'essence sans plomb est appelée à augmenter de façon importante dans les prochaines années, notamment avec l'apparition dès le 1er octobre 1989 des premiers véhicules français équipés de pot d'échappement catalytique. Compte tenu des évolutions techniques et réglementaires attendues dans le cadre communautaire, le Gouvernement se livre actuellement à l'évaluation quantitative et qualitative de la consommation future des différents types de carburants afin d'arrêter les dispositions les plus favorables au développement d'un réseau de distribution adapté et offrant sur l'ensemble du territoire national un maillage homogène de points de vente d'essence sans plomb. Les réflexions portent sur la coordination des différentes mesures techniques, administratives et fiscales susceptibles d'être prises ; des décisions interviendront prochainement.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Malvy Martin](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 711

**Rubrique :** Pétrole et dérivés

**Ministère interrogé :** industrie et aménagement du territoire

**Ministère attributaire** : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 18 juillet 1988, page 2194